

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

OBJET :

Séance du 9 Novembre 1957

**EXPLOITATION DES ANNEXES  
de l'Abattoir**

57100

L'an mil neuf cent cinquante sept le neuf Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 4 Novembre 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Castelnaud, Seugnet, Reutin, Gausse, Couzinet, Barrot, Counil, Guillaud, Domecq, Brotreau, Etcheber, Bourdeille, Narteau, Rochedereux, Chamboulan, Grussenmeyer, Pepeau, Guichacou.

Arrivé en cours de séance : M. Pouget.

Représentés : M. Counil Edouard par M. Grussenmeyer  
Melle Fouché par M. Rochedereux  
M. Barrière par M. Brotreau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. 2 voix contre.

M. GUILLOT qui exerçait la profession de tueur à l'abattoir a cessé son activité pour raisons de santé. Il était autorisé, aux termes d'une convention en date du 8 Avril 1954, à disposer d'un local annexe de l'abattoir pour préparer les boyaux dont il faisait commerce.

M. TOUSSERAUD a remplacé M. GUILLAUD dans les fonctions de tueur. Il demande à la ville de bien vouloir lui accorder l'autorisation d'utiliser le local dont disposait M. Guillot, pour continuer à préparer les boyaux.

Le Conseil Municipal accepte que M. le Maire signe avec M. TOUSSERAUD une convention l'autorisant à disposer du local annexe de l'abattoir affecté à la préparation des boyaux.

M. TOUSSERAUD versera chaque année à la Caisse du Receveur Municipal une redevance de 8.400 frs ( effet de cette décision : 1er Janvier 1958).

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

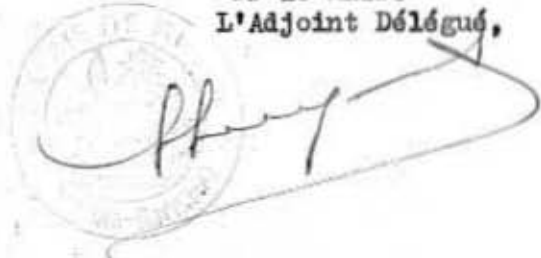


*[Signature]*

VI

Rochefort s/mer le 28 Novembre 1957  
Le Sous Préfet : illisible.

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 9 Décembre 1957  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

The image shows a circular official seal of the Mayor of Royan. The seal contains the text "MAYOR OF ROYAN" and "CHATELAIN". Overlaid on the seal is a handwritten signature in cursive script, which appears to be "P. H. ...".

ABATTOIR MUNICIPAL

CONVENTION D'EXPLOITATION DES ANNEXES

ENTRE : M. Max BRUSSET, Député-Maire de la Ville de Royan, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 novembre 1957

ET : Monsieur TOUSSEREAU Raymond, Boulevard de la Marne ROYAN.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er - Monsieur TOUSSEREAU Raymond est autorisé à utiliser les installations des annexes de l'Abattoir Municipal pour l'exercice de son commerce de boyaux.

ARTICLE 2 - Monsieur TOUSSEREAU Raymond s'engage à faire, dans le cadre du règlement général de l'Abattoir, un usage normal des locaux qui lui seront affectés.

La présente autorisation peut être résiliée par simple décision du Maire dans le cas où le local serait tenu d'une façon malpropre ou si M. TOUSSEREAU en faisait un usage abusif.

ARTICLE 3 - L'utilisation des installations des annexes est accordée moyennant une somme annuelle de HUIT MILLE QUATRE CENTS FRANCS ( 8.400 francs ) payable au plus tard le 30 Juin de chaque année.

ARTICLE 4 - Cette convention valable pour l'année 1958 sera prorogée par tacite reconduction pour les années à venir, faute par l'une des parties de signaler avant le 1er octobre de l'année en cours, par lettre recommandée, son intention de ne pas la voir proroger.

ARTICLE 5 - Les frais de timbre et d'enregistrement sont à la charge de M. TOUSSEREAU Raymond.

A ROYAN, le 10 Novembre 1957

L'Usager,

*Graissiers*



Le Député-Maire,  
Pour le Député-Maire  
l'Adjoint-Délégué

*Ph...*

Vu  
Rochefort s/Mer le 28 Nov. 1957  
Le Sous Préfet : Illisible.

FOUR COPIE CONFORME  
Royan, le 9 Décembre 1957  
Pr le Maire  
L'Adjoing Délégué,

